

Rafraîchir vos locaux de travail — décret n° 2025-482

CLIMATISEUR MOBILE

POLARIS 12000

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Type	Climatiseur mobile
Puissance frigorifique	12 000 BTU/h — 3 500 W
Surface recommandée	18 à 24 m ²
Puissance absorbée en froid	1 340 W
Débit d'air	350 m ³ /h
Déshumidification	0,8 L/h
Fluide frigorigène	R290
Minuterie	programmable 24 h
Télécommande	incluse



USAGE RECOMMANDÉ

Local fermé où l'évaporation ne suffit pas : bureau, salle informatique, poste de travail, infirmerie.

CE QUE DIT LE DÉCRET

Le décret impose d'évaluer le risque chaleur et de le prévenir par des moyens adaptés — sans imposer d'équipement précis. Ce matériel peut être l'un de ces moyens, à consigner dans votre plan de rafraîchissement annexé au document unique.

Groupe Fortus — importateur-distributeur en ventilation et traitement de l'air

FORTUS — SARL au capital de 260 000 € — RCS Bobigny 539 758 854 — SIRET 539 758 854 00027 — TVA FR90 539 758 854

Siège : 57 avenue Michelet, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine | contact@conformite-entreprises.fr

Groupe Fortus est une société privée. Support commercial n'émanant d'aucune administration. Le décret n° 2025-482 n'impose aucun équipement précis. Caractéristiques communiquées par le fabricant. Visuels schématiques non contractuels.